

**CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ  
ET L'INJUSTICE AU RWANDA**

BP 141 Bruxelles 3

**1030 BRUXELLES** - Tél/Fax:32.81/60.11.13

GSM: 0476.701.569

Bruxelles, le 30 avril 2003.

**Mémoire adressé au Ministre des Affaires Etrangères,  
Monsieur Louis Michel, le 30 avril 2003.**

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR)\* n'a jamais cessé d'organiser des manifestations pacifiques pour tenter d'interpeller le gouvernement et le parlement belge pour qu'ils interviennent en faveur des droits socio-politiques et socio-économiques qui sont actuellement bafoués au Rwanda.

- **Le 31 mars 2000, notre première manifestation** devant le Ministère belge des Affaires Etrangères avait pour but d'interpeller les plus hautes autorités belges, dont le Ministre Louis Michel, qui se sont rendus au Rwanda le 7 avril 2000 pour commémorer le génocide et l'assassinat des casques bleus belge tués au Rwanda. Nous leur avons adressé un mémorandum qui dénonçait la campagne de mise en œuvre de stratégies de terreur et d'épuration ethnique et politique qui continue de frapper les populations rwandaises dont des opposants politiques réels ou supposés. Ce mémorandum abordait trois volets, à savoir :

- *L'impunité, la paralysie et l'absence de la justice ;*
- *La violation des droits humains, la chasse aux témoins gênants étrangers et nationaux ;*
- *Le refus de démocratiser le pays et le musellement des partis politiques.*

- **Le 28 septembre 2001, notre deuxième manifestation** avait pour objectif de demander à la Belgique d'encourager la tenue d'un dialogue inter-rwandais pour éviter un nouveau bain de sang et une vague de répression politique qui aboutirait à la disparition des derniers intellectuels rwandais qui survivaient encore dans le pays.

- **Ce 30 avril 2003, commence la première manifestation de toute une série d'autres** qui auront lieu tous les mercredi pour revendiquer un rôle primordial de la Belgique dans la résolution du conflit rwandais qui dure depuis plusieurs décennies.

Pour responsabiliser la Belgique, le CLIIR emprunte les propos que l'abbé rwandais Stanislas BUSHAYIJA a publiés dans la **Revue Nouvelle, tome XXVIII, n° 12 de décembre 1958** à propos de son article intitulé «*Aux origines du problème BAHUTU au Rwanda* » :... « *Le sentiment d'injustice que ressentirent à un moment donné les plébéiens romains vis-à-vis des patriciens, les serfs vis-à-vis des seigneurs dans l'ancien régime, est celui qu'éprouvent aujourd'hui les Bahutu par rapport aux Batutsi. Ils cherchent leur émancipation, leur accession à un monde libre et égal pour tous. C'est ainsi qu'il faut comprendre les discussions, les manifestes, les articles qui se succèdent à un rythme de plus en plus rapide (à cette époque). L'histoire nous montre que lorsque des revendications arrivent à ce point de maturité, elles aboutissent fatalement à des révolutions ou des guerres civiles, si les responsables ne leur donnent pas une réponse satisfaisante. De tels bouleversements menacent-ils le Rwanda ? Je n'oserais ni le prétendre, ni le nier. Mais il me paraît certains que le moment est venu de trouver un compromis qui, sauvegardant les intérêts des uns et des autres, établisse une paix sociale équitable et préserve le pays des*

*luttres fratricides. N'est-ce pas la tache de la Nation tutrice de trouver aujourd'hui, ce compromis ?*

A chaque manifestation hebdomadaire, nous allons reformuler cette question à laquelle la Belgique aurait du déjà répondre en 1958 pour éviter la guerre civile que ce lucide prêtre Tutsi redoutait à cette époque. (VOIR la copie de tout l'article de l'Abbé Bushayija en annexe).

La manifestation de ce jour se focalise sur la situation politique et sociale du Rwanda après :

- la fuite du 30 mars 2003 de trois officiers de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) :
  - le Général de Brigade HABYARIMANA Emmanuel, ancien secrétaire général et ensuite Ministre de la défense du Général Paul Kagame ;
  - le Colonel NDENGIYINKA Balthazar, ancien commandant du secteur militaire Gitarama-Kibuye et affecté récemment à Byumba dans le Nord du pays
  - Le Lieutenant NDAYAMBAJE Albert
- Le discours terroriste que le Président rwandais, le Général Paul KAGAME, a prononcé le 31 mars 2003 lors de l'inauguration d'une adduction d'eau à REBERO en commune BWISIGE dans la province de BYUMBA au Nord du pays.

Ces propos très durs et les insultes vulgaires qu'il a proféré contre le peuple rwandais en général et contre ses opposants politiques, dénote un durcissement de sa dictature militaire.

La traduction française de certains extraits de son discours est la suivante :

*...« Ceux qui ne sont pas d'accord avec ce que je tiens à réaliser, comme s'ils ignoraient que je réalise tout ce que je dis, lorsque j'ai dit que je vais rapatrier les réfugiés et je l'ai fait, j'ai dit que je vais ramener la paix et je l'ai ramenée, ceux qui n'y croient pas ou qui ne le comprennent pas le comprendront après que je les aurais blessés »...*

*...« Ceux qui disent qu'ils ont une récolte de sorgho et de maïs, moi je leur dis que nous avons des moulins, nous allons moudre ce maïs et ce sorgho »... ;*

*...« le résultat des élections prévues prochainement, moi je le sais à 100%, le résultat sera le résultat que j'aurai planifié moi-même et conforme à la volonté du gouvernement seulement » ;*

*« Les exilés qui passent leur temps à aboyer, ne reviendront que pour enseigner les divisions mais je vais les blesser à leur tour »... ;*

*...« Ceux qui fuient le pays en cachette et sous notre regard, nous les laissons partir, il y a ceux qui sont encore retenus par les postes qu'ils occupent au sein du Gouvernement, je vais les limoger pour leur faciliter la fuite »... ;*

La population rwandaise est horrifiée de constater la cruauté, le mépris et l'arrogance contenus dans ce discours et avec lesquels le Président Paul Kagame a toujours traité ses proches collaborateurs et les responsables des autres partis politiques associés à son gouvernement. Ce durcissement montre comment la junte militaire de Kagame a depuis longtemps planifié de confisquer tout le pouvoir au dépens des autres formations politiques. Voyons ci-après le processus de destruction qui a été suivi par la Junte militaire :

## **La description de la situation politique actuelle du Rwanda**

### **Introduction :**

Pour comprendre la situation actuelle du Rwanda, il importe d'analyser ce qui s'est passé depuis le début des négociations de Paix d'ARUSHA jusqu'aujourd'hui. Arusha est une

ville de la Tanzanie où les belligérants rwandais le Front Patriotique Rwandais (FPR) et le gouvernement du Général Juvénal Habyarimana ont tenu ces négociations de paix depuis 1992.

Lors de ces pourparlers, il y avait d'un côté le FPR composé essentiellement de réfugiés tutsis organisés en deux branches : la branche politique composée de politiciens civils et la branche militaire composée par les militaires (dont plusieurs faisaient partie de l'armée ougandaise la National Resistance Army (NRA) tandis que l'autre camp comprenait le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND) et les partis politiques de l'opposition démocratique intérieure. Contrairement au FPR dont les membres étaient soudés, ce deuxième camp n'était pas homogène (le MRND et les partis d'opposition ne s'entendaient pas).

Cette situation a permis de traiter de tous les problèmes en détail car les abus du pouvoir étaient bien connus notamment par les représentants des partis de l'opposition .

Un domaine particulier à savoir l'intégration des deux armées a beaucoup retenu l'attention des protagonistes et pour cause car dans les pays en voie de développement, détient le pouvoir hélas celui qui contrôle les forces de sécurité (armée, police, services de renseignements, etc...).

Les résultats atteints sur ce point étaient que les ex-far( Hutu en principe) détiendraient 60% des effectifs, le FPR(Tutsi en réalité) obtenant 40% mais le commandement étant partagé à moitié. Ce partage permettait à chaque composante ethnique des deux belligérants qui s'affrontaient d'être suffisamment représentée et conjurer de ce fait des abus que commettrait sur elle l'autre composante ethnique.

Malheureusement, pour diverses raisons, les deux camps n'ont pas mis en application ce protocole de même que tous les autres protocoles : ce fût plutôt des massacres effroyables qui furent organisés au grand dam de la population : plus d'un million de morts en trois mois ! L'issue de la reprise inévitable des combats porta le FPR au pouvoir à Kigali.

### **Préparation de l'installation du nouveau pouvoir**

Le FPR a d'emblée pris la décision de s'appuyer sur les accords d'Arusha mais en précisant bien que les partis ou les personnes ayant pris part à l'organisation ou l'exécution du génocide et des massacres étaient exclus du nouveau pouvoir, ce qui était tout à fait logique.

Cependant, le jugement d'un tel comportement revenait au FPR seul qui en a profité pour classer presque tous les militaires des ex-FAR (anciens Forces Armées Rwandaises) dans cette catégorie pour pouvoir contrôler seul la nouvelle armée nationale. Même le peu qui ont été alors intégrés ont dû subir, isolés, une formation de plusieurs mois sur l'idéologie du nouveau pouvoir inconnu du gouvernement pourtant déjà en place et enseignée par des agents du FPR seuls.

Une institution terrible contrôlait presque toute la vie au Rwanda à savoir le DMI (Directorate of Military Intelligence) et même aujourd'hui, elle continue de jouir de toute prérogative légale ou illégale et ce dans n'importe quel domaine.

La deuxième décision prise par le FPR fût d'instaurer le poste de Vice-Président taillée à la personne du vainqueur qui en réalité avait les prérogatives du Président mais assumait cette fonction sans se montrer. Il avait probablement peur d'échouer tout au début, préférant alors se former d'abord.

Le gouvernement fût mis en place dans ces conditions où les militaires du FPR étaient pratiquement les seuls à décider quitte à faire endosser leurs désirs par les institutions officielles mais de façade.

### **Premières dissensions au sein du gouvernement**

A peine mis en place, le gouvernement, issu de la victoire militaire du FPR, a dû faire face aux nombreux cadavres qui jonchaient encore les rues des villes et les abords des sentiers un peu partout dans le pays. On décida de commencer par les politiciens décimés par les extrémistes Hutu en créant un cimetière dans lequel ils devaient être enterrés dans la dignité. L'endroit choisi fût Rebero l'Horizon. Certains rescapés tutsi membres du gouvernement voulait séparer les victimes Hutus des victimes Tutsis et un comité restreint dût se réunir pour trancher. Certains extrémistes Tutsi voulaient d'abord inhumer les victimes Tutsi avant les victimes qui devaient être inhumés un autre jour. Finalement, ce fût à contre cœur que les extrémistes Tutsis acceptèrent que tout le monde fût enterré ce jour-là dans un même cimetière.

Une fois le gouvernement mis en place, il s'est attelé à organiser l'appareil étatique en nommant différents cadres et il fallait notamment installer la Cour Suprême en vue de démarrer la justice après la terrible tragédie qui avait frappé le pays et qui impliquait beaucoup de gens qu'il fallait juger.

Comme le prévoit la loi fondamentale (Accord d'Arusha), le Conseil des Ministres présenta une liste des candidats aux postes de membres de la Cour Suprême et cela était fait de telle façon que les Hutus et les Tutsis se partagent les postes de responsabilité pratiquement à égalité : tel était la volonté du Ministre de la Justice Alphonse Marie NKUBITO qui fut limogé le 28 août 1995. Ce jour-là, d'autres ministres furent limogés à savoir le ministre de l'information Jean Baptiste NKULIYINGOMA (parti MDR), le ministre des postes et des transports Immaculée KAYUMBA (parti FPR). Au total le gouvernement vit le départ du Premier Ministre Faustin TWAGIRAMUNGU (parti MDR) et quatre (4) ministres

Arrivée au Parlement, la liste fût violemment critiquée notamment parce qu'on lui reprochait de véhiculer un certain équilibre ethnique. Des pourparlers furent alors engagés entre le Gouvernement et le Parlement pour aboutir à modifier complètement la liste proposée, en éjectant les membres Hutus sur base de calomnies de participation au génocide. En fait, certains ministres Tutsis, ayant été incapables de bloquer la décision au Conseil des Ministres, ont approché le Parlement composé d'une large majorité de Tutsis comme aujourd'hui d'ailleurs, pour lui demander de faire ce blocage.

Cela a eu des conséquences incalculables sur la justice rwandaise victime d'une épuration ethnique et monopolisée présentement par une seule ethnie dans la mesure où le Bureau de la Cour Suprême constitue le moteur du Conseil Supérieur de la Magistrature. C'est ce même bureau qui nomme les juges des tribunaux inférieurs notamment les juges des Chambres spécialisées qui traitent des crimes de génocide. Il s'en est suivi des emprisonnements arbitraires opérés par des personnes assoiffées de vengeance et encouragées par des rescapés protégés par une armée mono ethnique !

D'autres violations des droits de l'homme se perpétuaient de la même manière suite aux complicités entre les rescapés Tutsis ou les gens voulant s'approprier illégalement les biens d'autrui et les militaires en profitant du pouvoir concentré aux mains d'une seule ethnie, les Tutsis.

En décembre 1994, les tueries par les militaires déployés dans tout le pays prenaient une telle ampleur que le Premier Ministre Faustin TWAGIRAMUNGU prenait son courage à deux mains pour les dénoncer publiquement appuyé en cela par le regretté Ministre de l'intérieur, Seth SENDASHONGA qui a écrit plus de 700 lettres dénonçant la violation des droits et libertés fondamentaux des gens et l'insécurité des personnes et des biens. Ce dernier démissionna d'abord le 28 août 1995, s'installa à Nairobi où il fut assassiné le 16 mai 1998 par un escadron de la mort. Les deux hommes s'attirèrent alors les foudres de l'homme fort de Kigali, le Général Paul KAGAME qui ne tarda pas à les éjecter du système.

Le départ de Monsieur Twagiramungu du Gouvernement a été un prélude au durcissement de la position du FPR qui a commencé à épingle les éléments Hutus valables du gouvernement pour les éclabousser à travers les journaux contrôlés par le fameux DMI et à diviser les partis politiques en faction en faisant miroiter les postes juteux à quiconque suivrait sa volonté même en trahissant ses camarades.

### **Main mise du FPR sur les membres du Gouvernement officiel (ou la consolidation du pouvoir occulte)**

Alors que les accords d'Arusha que le FPR prétendait suivre comme loi fondamentale comprenaient la répartition des portefeuilles ministériels entre les partis et qu'il y est spécifié que ce sont les partis politiques qui présentent des candidats aux postes ministériels, le FPR a foulé au pied ces principes dès 1997 en nommant des personnes issues de partis politiques sans consulter les bureaux politiques de ces derniers, ce qui a fait croire qu'en réalité, il nommait des personnes qu'il avait débauchées.

Toutes les autres nominations aux postes d'Ambassadeurs, de Préfets, de Directeurs de parastataux, de hauts fonctionnaires au sein des Ministères se faisaient de la même façon. On voyait toujours deux préoccupations pour le FPR : **nommer une grande majorité de Tutsis et au cas où un Hutu devrait tout de même avoir un poste s'assurer qu'il défendra les intérêts du FPR ou en tout cas ne lui résisterait pas** : il fallait donc choisir les personnalités faibles de caractère ou les opportunistes chargés d'affaiblir les têtes dures des différentes formations politiques et finalement de les détruire.

Parallèlement, le FPR menait une campagne sournoise contre ceux qui résistaient à son hégémonie en les accusant de crime de génocide ou d'être des corrompus et en utilisant le Parlement acquis complètement à la philosophie du maître (c'est-à-dire le Général Paul KAGAME et sa junte militaire), en les éjectant de la vie politique. Les interrogations formulées par la Communauté Internationale recevaient comme réponse que les concernés étaient bel et bien coupables, car même les membres de leurs propres partis n'hésitaient pas à les condamner ! Mais à y regarder de plus près on se rend directement compte que les fautes reprochées aux concernés sont juste des prétextes dans la mesure où celui qui courbe l'échine est réhabilité sans délai : quelques mois après être reconnu coupable par le parlement presque en totalité, on est gratifié de poste d'Ambassadeur ou de Conseiller à la Présidence et cela sans avoir démenti les fautes jusque là reprochées !

Ceci dit, tout le monde n'est pas innocent mais la sélection du coupable est décidée pour les seuls mobiles politiques : le plus grand voleur qui défend les intérêts du FPR inconditionnellement est moins inquiet que celui qui, irréprochable, ose prodiguer un conseil qui n'est pas du goût du décideur.

### **Quelques tentatives de résistance à la dictature**

Au fur et à mesure que le temps passe, de plus en plus de Rwandais remarquent ces pratiques du FPR qui violent les droits de l'homme sans être inquiet et certains d'entre eux essayent de résister surtout quand ils sont loin de la machine répressive qui est impitoyable.

Ainsi, les activistes des droits de l'homme et des initiateurs de partis politiques se sont manifestés depuis des années en Belgique, en France, en Autriche, au Canada, etc... et leur voie reconforte une population complètement meurtrie et qui a beaucoup désespéré.

Au Rwanda même, la résistance est difficile car les services de renseignements militaires omniprésents étouffent dans l'œuf toute velléité de résistance.

Cependant, certaines initiatives ont été prises quoique ce fût au risque des promoteurs mais tel est la voie à suivre si le changement doit s'opérer.

Ainsi, l'ancien député du Parti PSD, Jean MBANDA a rendu public un document judiciaire appelant la classe politique à prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard. La réponse du pouvoir fût de l'incarcérer sous prétexte qu'il a détourné en 1994 les marchandises d'une association dont il était un des dirigeants : *pourquoi avoir attendu 6 ans pour se préoccuper enfin de la propriété de cette association !*

Dernièrement, l'ancien Président de la République Pasteur BIZIMUNGU et l'ancien Ministre Charles NTAKIRUTINKA ont décidé de créer un parti politique, le Parti Démocratique pour le Renouveau (PDR-Ubuyanja). L'initiative fût saluée par la population comme très salutaire pour freiner les dérives du pouvoir. Mais le pouvoir a réagi avec une telle violence que l'initiative est complètement bloquée malgré l'appel des initiateurs à l'arbitrage des représentants de la Communauté Internationale basés à Kigali.

### **Rappel des différentes étapes dans la tentative de création du Parti PDR-Ubuyanja et obstacles**

1. le 6 Octobre 2000 : les Ministres NTAKIRUTINKA Charles et GASANA Anastase sont censurés par le Parlement tandis que leur collègue RUGENERA Marc échappe à la même sentence d'une seule voix. Tous les trois sont des Hutus et le dossier soit disant de corruption qui leur était reproché date de 1996, bien avant la promulgation de la loi dont s'est servi le Parlement pour les juger. A noter que cette loi n'entraîne en application qu'en 1997 et que les députés l'ont appliqué rétroactivement contrairement à ses propres stipulations.
2. **Les mois de novembre, décembre 2000 et janvier 2001 verront se succéder au Parlement d'autres Ministres qu'il fallait chasser en utilisant la même recette éprouvée dans le cas précédent.**

3. A noter qu'étaient ciblés surtout les Ministres Hutus car même les rares Tutsis interpellés l'ont été ou bien parce qu'ils avaient osé prendre la défense des incriminés (cas Mazimpaka Patrick) ou simplement pour tromper l'opinion publique qui commençait à découvrir la nature raciste du jeu. De toute façon, aucun d'eux n'a été finalement inquiété. Cette cabale a conduit finalement à la démission du Premier Ministre Pierre Célestin RWIGEMA qui avait pourtant montré beaucoup de docilité au FPR mais qui avait le défaut d'être Hutu que le poste occupé depuis 1995 avait rendu populaire auprès de la population. Cela entraîna la démission de tout le gouvernement, comme le prévoit la loi fondamentale.
4. Entre-temps, le Président de l'Assemblée Nationale qui avait présidé aux débats ayant emporté tous ces Ministres (*limogés ou forcés de démissionner*) se ravisa probablement et commença à mettre en doute ce processus de persécuter les ministres HUTU et TUTSI fragilisés. Le FPR complota avec son parti et le président du Parlement, Joseph SEBARENZI fût limogé par le Parlement sous prétexte qu'il aurait trahi le pays.
5. La formation du nouveau gouvernement a failli provoquer une crise politique majeure. En effet, le Président Bizimungu avait fait comprendre au leadership du FPR que l'éviction des ministres Hutus sous de fallacieux prétextes ne servait pas l'intérêt du pays mais il avait été mis en minorité. Le différend qui l'opposait au FPR était tel que celui-ci a dépêché des émissaires dans les capitales africaines (Kampala, Dar-es- Salaam, Pretoria) pour solliciter leur feu vert afin de remplacer le Président mais apparemment, la réponse ne fût pas positive.
6. Un gouvernement fût tout de même formé et lors de sa prestation de serment le 22/03/2001, le Président Bizimungu profita de l'occasion pour fustiger le Parlement en lui montrant clairement comment il bafoue les lois.
7. Le FPR en fût offusqué à tel point que le discours de circonstance fût censuré sur les antennes de Radio Rwanda et le lendemain de ce discours, le 23/03/2001, une séance spéciale du Parlement fût convoquée pour insulter le Président mais en fait quelques heures avant, le Président Pasteur BIZIMUNGU avait pris la décision de démissionner.
8. Devenu citoyen ordinaire, il gardait le logement qu'il occupait auparavant, les gardes du corps, un moyen de déplacement, des moyens de communication et un personnel réduit mais aucune allocation contrairement aux rumeurs des propagandistes du FPR.
9. M. Bizimungu fût remplacé par le Général Major Paul Kagame, jusque là Vice-Président et ainsi, le pouvoir réel et ce qui était visible étaient dans les mêmes mains.
10. La cascade des leaders Hutus qui venait de tomber montrait clairement un changement d'option et ouvrait les yeux à quiconque hésitait encore sur les intentions du FPR qui voulait monopoliser le pouvoir en s'appuyant essentiellement sur les militaires Tutsis venus de l'Uganda secondés par les idéologues civils venus du même pays, suivis d'autres Tutsis qui acceptent cet état de choses et enfin par les Hutus dociles ou opportunistes au point de trahir les idéaux de leurs propres partis politiques pourvu qu'ils reçoivent une part du gâteau (*exemple certains ministres et députés du MDR se sont prostitués à la junte militaire du FPR pour détruire ce principal parti politique*).
11. MM. Bizimungu et Ntakirutinka se rapprochèrent et commencèrent à réfléchir sur l'avenir du pays compte tenu du constat précédent.

12. Ils arrivèrent à la conclusion que sans réaction de nature politique à l'intérieur du pays, la situation d'exclusion continuerait et provoquerait plus tard une autre catastrophe comme celle connue par le pays lors du génocide et des massacres de 1994.
13. Ils contactèrent d'autres personnes qui ont adhéré à l'analyse et ensemble ils ont confectionné les statuts d'un parti politique destiné à contrebalancer le FPR qui monopolise la vie politique du pays .
14. Le recrutement s'est adressé à toutes les composantes de la société rwandaise à savoir les Hutus, les Tutsis, les rapatriés, les gens de toutes les provinces et de tous les sexes.
15. Une fois prêts pour tenir l'Assemblée constitutive prévue par la loi sur les partis politiques en vue d'approuver les statuts et mettre en place les représentants légaux du parti, les initiateurs ont informé le public grâce aux Radios VOA et BBC qui font des émissions en Kinyarwanda.
16. Le jour de ces interviews, le Conseil des Ministres dirigé par le Président de la République en personne, a donné le ton suivi par les autres instances ou personnes depuis lors . Il a fait comprendre que la loi fondamentale n'autorise pas la création de partis politiques avant la promulgation de la nouvelle constitution , que les initiateurs de ce nouveau parti véhiculent les divisions ethniques et régionales et qu'il faut les punir d'une façon exemplaire. C'était le 30/05/2001.
17. Le même jour, M. Bizimungu a été séquestré loin de sa famille et il a passé la nuit séparé d'elle. On lui a signifié qu'il perdait les avantages d'ancien chef d'Etat avec effet immédiat et que les activités du parti PDR-UBUYANJA étaient interdites depuis ce jour.
18. Les réunions des représentants du pouvoir dont les contenus étaient diffusés intégralement par la Radio et la Télévision Nationale se sont multipliées pour appeler la population à ne pas adhérer aux idées soit disant divisionnistes véhiculées par le nouveau parti et ils n'hésitaient pas à insulter les initiateurs du parti et même les membres de leurs familles.
19. Dans ces conditions, la réunion constitutive prévue le 01/06/2001 n'a pas pu avoir lieu mais le pouvoir lui, continue à utiliser son monopole des moyens étatiques pour dénigrer les initiateurs du parti PDR-UBUYANJA en les qualifiant d'ethnistes et de corrompus. Ces mêmes messages sont transmis aux chancelleries étrangères notamment des pays occidentaux.
20. Malgré cette campagne tous azimuts, la population a été extrêmement réceptive car elle entendait enfin un langage traduisant ses problèmes.
21. En plus de dénigrer et le programme du nouveau parti et ses initiateurs, le pouvoir a intimidé les adhérents au parti en ciblant d'abord les membres Tutsis, en approchant ensuite les Hutus en situation fragile comme des commerçants dont les affaires peuvent être sabotées par une lourde taxation par exemple ou d'autres en quête d'emploi. A certains on promet des postes salariaux, à d'autres des sommes d'argent tout cela assorti de menaces de disparitions si l'on résiste.
22. Face à ces agissements, les initiateurs du parti ont écrit deux fois au Président de la République pour lui demander de mettre fin à ces pratiques antidémocratiques et de donner les instructions pour que les obstacles mis à la création du parti soient levés mais aucune réponse à date. A noter que la première lettre date du début Juin 2001 , la deuxième étant de la fin du même mois. Au Contraire, les réponses qu'il donne aux journalistes qui lui posent cette question lors de ses interviews, signifient qu'il a octroyé une carte rouge aux initiateurs !

23. Après avoir détourné certains membres du parti, le pouvoir a développé une nouvelle stratégie à l'égard des têtes dures : organiser des attaques contre eux !
24. Ainsi, M. Bizimungu a été victime d'un attentat le 8/08/2001, M. Munyarubuga victime d'un vol de véhicule le 13/08/2001, M. Magambo objet d'attaque le 15/08/2001 et M. Ntakirutinka attaqué le 16/8/2001. Ce dernier a réagi d'une manière qui a mécontenté le pouvoir. En effet, blessés lui et son chauffeur, il a fait constater les blessures par un diplomate américain en poste à Kigali et il a donné une interview à Radio BBC en Kinyarwanda en relatant les agressions dont tout ce monde avait été l'objet et en concluant à une action politique.
25. Furieux de cette déclaration, le pouvoir a fouillé illégalement (sans mandat de perquisition et pendant la nuit) les résidences de MM. Bizimungu et Ntakirutinka, saisi plusieurs équipements (ordinateurs, enregistreurs) et documents notamment ceux relatifs au parti avant de consigner les concernés en résidence surveillée. Au cours de cette période, aucun visiteur n'était autorisé, même pas les représentants des associations des droits de l'homme qui ont tenté de leur rendre visite et qui ont été refoulés malgré les affirmations du pouvoir qui prétendait le contraire !
26. Un incident survenu fortuitement a permis de sortir de cette situation : les secrétaires des Ambassades américaine, belge et britannique ont rendu visite à Monsieur BIZIMUNGU et alors qu'ils avaient obtenu l'autorisation du Commissaire Général de la police, ils ont été chassés par les policiers. C'est sans suite à la plainte de leurs supérieurs que la situation a évolué : de résidence surveillée, on est passé à liberté surveillée.
27. En effet, depuis le 24/8/2001, MM. Bizimungu et Ntakirutinka ont des policiers soit disant pour les protéger contre les agresseurs alors qu'en réalité, habillés presque tout le temps en civil, ils contrôlent les visiteurs et les déplacements des concernés, lesquels n'ont d'ailleurs pas le droit de dépasser la ville de Kigali sans demander l'autorisation de la police, la raison invoquée étant qu'il faut que les policiers prennent les dispositions pour aller loin de leur lieu habituel d'affectation. Pourtant, tel que cela s'est passé le 23/12/2001, M. Ntakirutinka qui avait le 18/12/2001 fait part à la police d'un déplacement ce jour là vers Gikongoro pour diriger une réunion du Comité d'une école de parents dont il est le représentant légal, il s'est fait signifier que celui qui avait reçu le message ne l'avait pas transmis à qui de droit et l'autorisation de partir n'a été donnée qu'à 10h30 alors que la réunion devait commencer à 10h et que Gikongoro est à 2heures de route de Kigali ! Le déplacement n'a pas eu lieu car il avait été délibérément saboté.
28. Les visiteurs sont tracassés par des questions du genre d'où venez-vous, pourquoi le cherchez-vous, est-ce que vous comptez passer la nuit, de quoi voulez-vous lui parler, etc... alors que en les affectant, il était entendu qu'ils ne devaient pas interférer dans les affaires privées. Pire que ça, certains visiteurs ont été menacés par la police comme M. Munyarubuga menacé par l'inspecteur Gilbert Ruhorahoza chez M. Bizimungu et mort assassiné effectivement le 26/12/2001 à Nyarutarama à 15h de l'après-midi !
29. Cette mort a entraîné encore une fois un durcissement de l'attitude du pouvoir : au lieu de montrer les responsables de la mort de M. Munyarubuga, on s'est acharné encore une fois sur les initiateurs du parti comme on va le voir ci-après.
30. Comme il se doit, certains journaux locaux proches de l'opposition ont osé publier sur cette mort attribuée à des mobiles politiques par les initiateurs du parti PDR-UBUYANJA. Le pouvoir, à travers sa police, a convoqué M. Bizimungu pour l'interroger sur le contenu de ces journaux et sur l'idéologie du parti PDR-Ubuyanja.

31. Les interrogatoires ont eu lieu les 5/01/02 (samedi !) ; 8/01/02 ; 9/01/02 ; 11/01/02 ; 12/01/02 (samedi !), jour où on lui a interdit de retourner à la messe sous prétexte que sa présence sème la division parmi les chrétiens !
32. Le 21/01/02, alors qu'il venait de franchir le portail de l'Ambassade de Belgique à Kigali, M. Ntakirutinka a été rappelé par le policier qui le surveille pour lui dire qu'il n'était pas autorisé à se rendre à cet endroit. Il a refusé d'obtempérer bien sûr et l'altercation qui s'en suivie a scandalisé les agents de l'Ambassade accourus voir ce qui se passait.
33. Le 5/02/02, le Président de la République a tenu une réunion au Village Urugwiro avec les ressortissants de Gikongoro et interrogé sur les massacres de Kibeho, il a dit que ce qui était diffusé par les médias gouvernementaux à l'époque est la réalité et que les autres chiffres avancés sont des inventions répandues par M. Ntakirutinka et sa femme Mukarugambwa Floride. De plus, le Ministre Nyandwi a affirmé dans la même réunion que Madame Mukarugambwa enseigne l'idéologie du PDR-Ubuyanja sous couvert d'une association non reconnue appelée RAFET( Réseau Africain pour la promotion du Statut de la Femme Travailleuse) alors que les activités de cette association sont connues depuis 1995, année de la Conférence de Beijing sur la femme et qu'en 1997 Madame Mukarugambwa a été choisie par ses paires à Dakar comme coordinatrice de cette association en Afrique Centrale et de l'Est et que de surcroît, chaque fois qu'elle rentrait de mission elle fait des rapports dont étaient informés les Ministères concernés qui réagissaient en la félicitant. En outre, dans ces activités au Rwanda, elle prend soin d'inviter les instances provinciales, du district et de la police en leur demandant de participer s'ils le souhaitent !
34. Ce point précédent montre à quel point, le pouvoir veut détruire les gens pour les asphyxier politiquement, économiquement et intellectuellement. En effet, deux camions de M. Ntakirutinka sont maintenant saisis illégalement pour le placer en cessation de paiement auprès des banques afin que ses autres biens soient vendus aux enchères ou alors qu'il se mette à genoux devant les seigneurs de Kigali. M. Bizimungu n'est pas épargné davantage. Bref, ce sont des tracasseries journalières conçues dans des laboratoires de la torture morale (de la DMI) pour casser l'initiative de tous les opposants politiques réels ou supposés.

## **Recommandations : Le Centre recommande instamment :**

### **A la Belgique de :**

- prendre ses responsabilités dans la résolution de la crise rwandaise en vue de réparer les erreurs qu'elle a commises par sa complaisance durant les années 1950 et 1960 ;
- résoudre le conflit en République Démocratique du Congo en commençant par résoudre la crise rwandaise ;
- faire des pressions auprès du régime rwandais afin qu'il livre au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) ses propres militaires impliqués dans les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ;
- faire des pressions nécessaires pour faire aboutir le dialogue inter-rwandais.
- Exiger que le Général Paul KAGAME cesse de dissoudre le Mouvement démocratique Républicain et de terroriser les autres partis politiques.
- Conditionner sa coopération bilatérale au respect des droits et des libertés fondamentaux de l'homme.

### **Aux pays de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique de :**

- Imposer au président Kagame le dialogue inter-rwandais tel que réclamé par l'opposition démocratique et la société civile rwandaise de l'intérieur et de l'extérieur.
- Conditionner l'aide financière au rétablissement de la paix, de la sécurité des personnes et des biens, de la démocratie et de l'état de droit au Rwanda.

**Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur.**

(\*) Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO/Kanyarwanda sur le génocide rwandais de 1994.

Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.